PRÉFET
DE L'AIN
Liberté
Égalité
Fraternité

Cabinet du préfet
Direction des sécurités
Bureau de la sécurité intérieure

VIGIPIRATE
VIGILANCE RENFORCÉE

Bourg-en-Bresse, le - 6 AOUT 2026

Le préfet

à

Destinataires *in fine*

Objet : Plan Vigipirate rénové et nouvelle posture Vigipirate « été – automne 2026 »

Pièce jointe : Logo « VIGILANCE RENFORCÉE » à diffuser largement

La menace terroriste reste majeure et durable sur le territoire national. Le terrorisme islamiste demeure la première menace terroriste pour la France comme en atteste la récurrence des attentats perpétrés (13 février 2026 pour le dernier) ou déjoués (trois projets d'attentats jihadistes entravés en 2026).

Néanmoins, une progression de la menace d'ultra-droite est observée. Elle est portée par trois idéologies (l'accélérationnisme, le conspirationnisme insurrectionnel et la mouvance Incel) qui nourrissent un passage à l'acte terroriste.

Applicable depuis le 22 juin 2026, le plan Vigipirate rénové a pour principale évolution l'adoption de nouveaux niveaux d'alerte permettant une réponse souple et adaptée :

- le niveau « **vigilance** », état de vigilance et de protection actif en permanence ;
- le niveau « **vigilance renforcée** », qui correspond au niveau d'alerte intermédiaire pour faire face à une menace terroriste majeure et durable ;
- le niveau « **alerte attentat** », qui correspond au niveau d'alerte le plus élevé. Celui-ci peut être activé pendant 12 jours renouvelables sur décision expresse du Premier ministre.

L'ensemble du territoire national est placé au **niveau « vigilance renforcée »**, la posture met l'accent sur :

- **la lutte contre la menace que représentent les drones**. Une recrudescence de survols en Europe et sur le territoire national est constatée. Ces survols non autorisés et/ou suspects doivent être immédiatement signalés aux forces de sécurité intérieure ;
- **la sécurisation des sites touristiques et des zones d'affluence** lors des vacances estivales, d'automne et de Noël 2026 ;
- **la sécurisation des bâtiments publics et institutionnels**.

Bureau de la sécurité intérieure
Mél : pref-cabinet-prefet@ain.gouv.fr

Je vous demande de renouveler aux agents publics et notamment à ceux qui exercent des missions en lien avec la sécurité les consignes de vigilance qu'il convient d'observer pour leur propre protection.

Afin d'informer non concitoyens de l'activation du niveau « **Vigilance renforcée** » je vous demande de diffuser largement le logo présent en pièce jointe à cette posture.

Vous pouvez retrouver toutes les mesures et les documents utiles sur le site internet des services de l'État dans l'Ain : http://www.ain.gouv.fr/

Le préfet,
Pour le préfet,
La sous-préfète, secrétaire générale

Virginie GUERIN-ROBINET

DESTINATAIRES :

- Mesdames et Messieurs les sous-préfets d'arrondissements
- Madame la directrice de cabinet de la préfecture
- Madame la directrice du secrétariat général commun départemental
- Monsieur le directeur de cabinet adjoint, directeur des sécurités de la préfecture
- Monsieur le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie départementale
- Monsieur le Commissaire Général, directeur départemental de la police nationale
- Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours
- Monsieur le chef de la division de l'Ain, direction régionale des douanes et des droits indirects
- Monsieur le directeur de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS)
- Monsieur le directeur de la direction départementale des territoires
- Monsieur le directeur de la direction départementale de la protection des populations
- Monsieur le directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation
- Monsieur le président du conseil départemental
- Mesdames et Messieurs les maires de l'Ain
- Mesdames et Messieurs les présidents des établissements publics de coopération intercommunale
- Messieurs les représentants des autorités cultuelles de l'Ain

POUR INFORMATION :

- Madame la directrice de la délégation départementale de l'Ain de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes
- Monsieur le directeur de l'unité départementale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- Monsieur le directeur des services départementaux de l'Éducation nationale